



MAIRIE  
1, Rue des Écoles  
63500 ORBEIL

## SEANCE DU 9 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 11

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 8

**Nombre de pouvoirs** : 2

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Mireille ARCHIMBAUD, Frédéric BOUILLAND, Florence FAYE, Mireille GAYARD, Gilles GUERET, Sandrine MANLHIOT, Guillaume MARTINEZ.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : Néant

**Absents** : Célia CONTAMINE.

**Secrétaire** : Christelle GARDETTE à Florence FAYE  
Bruno LAURENT à Frédéric BOUILLAND

### **Délibération n°2025-11- SP le 14/04/2025**

#### **Objet : Vote du CFU (Compte Financier Unique)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la commune d'ORBEIL a été volontaire pour un passage au CFU dès l'année 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- **Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote** et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, **de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,**

Décisions

qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

- Le CFU simplifie les procédures, car sa production **est totalement dématérialisée et est cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.**
- **La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié** entre les services de la collectivité et ceux du comptable public qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Gilles GUERET en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint

Monsieur Gilles GUERET, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune d'ORBEIL, Président de séance, soumet au Conseil Municipal, le CFU 2024 dressé par M. le Bernard MERLEN, Maire et Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS, comptable de la collectivité

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

**Budget – Fonctionnement :**

Dépenses	698.198,57 €
Recettes	748.725,42 €
Bilan de l'exercice	+ 50.526,85 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	+ 85.582,06 €
Résultat de fonctionnement	+ 136.108,91 €

**Budget – Investissement :**

Dépenses	418.861,08 €
Recettes	346.403,91 €
Bilan de l'exercice	- 72.457,17 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	- 8.494,28 €
Résultat d'investissement	- 80.951,45 €

RAR - Dépenses	108.100,00 €
RAR - Recettes	101.000,00 €
Bilan de l'exercice	- 7.100,00 €

Résultat de clôture + RAR	- 88.051,45 €
---------------------------	---------------

Après présentation du CFU 2024, Monsieur Bernard MERLEN, Maire, quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de le voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique
- **DE CHARGER** M. Le Maire de signer les pièces afférentes

**Délibération n°2025-12- SP le 14/04/2025**

**Objet : Affectation des résultats 2024**

Après avoir entendu la présentation du CFU (Compte Financier Unique)

Pour rappel les résultats de l'année 2024 sont les suivants :

**Budget – Fonctionnement :**

Dépenses	698.198,57 €
Recettes	748.725,42 €
Bilan de l'exercice	+ 50.526,85 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	+ 85.582,06 €
Résultat de fonctionnement	+ 136.108,91 €

**Budget – Investissement :**

Dépenses	418.861,08 €
Recettes	346.403,91 €
Bilan de l'exercice	- 72.457,17 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	- 8.494,28 €
Résultat d'investissement	- 80.951,45 €

RAR - Dépenses	108.100,00 €
RAR - Recettes	101.000,00 €
Bilan de l'exercice	- 7.100,00 €

Résultat de clôture + RAR	- 88.051,45 €
---------------------------	---------------

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, à minima 88.051,45 € afin de couvrir le besoin réel de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les résultats 2024 conformément au tableau ci-dessous.

Résultat excédentaire :	136.108,91 €
En couverture du besoin réel de financement	88.051,45 €
En dotation supplémentaire	20.000,00 €
<b>Total 1068 :</b>	<b>108.051,45 €</b>
<b>Excédent reporté (ligne 002 en recette) :</b>	<b>28.057,46 €</b>
<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>136.108,91 €</b>

**Délibération n°2025-13- SP le 14/04/2025**

**Objet : Vote des taxes foncières pour l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CONSERVER** les taux des taxes foncières pour l'année 2025, soit :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36%
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB non bâti) : 75,56%
  - o Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,22%

**Délibération n°2025-14- SP le 14/04/2025**

**Objet : Demande de subvention « Répartition du produit des amendes de police 2025 » au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de mettre en place autour du bassin d'orage une clôture afin de matérialiser l'emplacement du bassin d'orage à NAVES. En effet, au vu du volume d'eau à retenir, le bassin est imposant. La clôture empêchera le piéton un peu trop curieux ou véhicule motorisé d'entrer dans l'enceinte du bassin et ainsi éviter les risques de chute.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en 2022, un radar pédagogique a été installé à l'entrée du Chauffour. Il souhaite aller plus loin dans la démarche en installant un une chicane/cousin berlinois, qui obligerait les conducteurs à respecter la limitation de 30 km/h à l'entrée du village. Le radar déjà en place sera déplacé sur la RD vers l'école ou dans le lotissement d'ORBEIL.

Monsieur le Maire propose ces deux projets pour la subvention du département « Répartition du produit des amendes de police » pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la subvention concernant les amendes de police auprès du Conseil Départemental
- **D'AUTORISER** M. le Maire à lancer les démarches de consultations pour ces achats/travaux de dispositifs de prévention
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les devis après avoir consulté plusieurs fournisseurs/artisans/prestataires.

**Délibération n°2025-15- SP le 14/04/2025**

**Objet : Vote des subventions allouées et participation au budget 2025.**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la Commune subventionne l'association de l'Amicale Laïque. Cette subvention contribue à la mise en place du voyage scolaire, du repas des anciens. Monsieur le Maire propose de conserver cette enveloppe de 5.200 €.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 25 novembre 2021, a dissous le CCAS de la Commune. Ce CCAS avait pour vocation d'aider les personnes en difficulté. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget des crédits concernant le paiement de la téléassistance mais aussi une subvention de 500 € afin d'aider les plus démunis et de mettre en place un panier gourmand pour les aînés à hauteur de 2.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à allouer une enveloppe financière de 5.200 € à l'Amicale Laïque
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prévoir des crédits aux actions du CCAS
  - une enveloppe financière de 500 € pour l'aide aux plus démunis,
  - une enveloppe financière de 2.000 € pour l'achat de paniers gourmands,
  - une enveloppe financière de 1.500 € pour la téléassistancesoit un total de 4.000 € dans le budget communal 2025.

**Délibération n°2025-16- SP le 14/04/2025**

**Objet : Demande de fonds de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux de remplacement de pièces du système de chauffage de l'école.**

Monsieur le Maire indique que le chauffage de l'école est tombé en panne début 2025. Cette dépense non prévue a eu un impact sur le budget communal 2025. L'enveloppe du fonds de concours de l'AGGLO Pays d'ISSOIRE n'étant pas épuisée, Monsieur le Maire souhaite utiliser une partie de cette enveloppe afin d'alléger la dépense liée à cette réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier de fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire
- **DE VALIDER** le plan de financement annexé

Synthèse des différentes participations au projet  
PROJET :  
Réparation du système de chauffage de l'école

Dépenses HT	Recettes
<u>Réparation du système de chauffage de l'école :</u>  SARL CHABERT 8.049,15 €	<b><u>Aides publiques (indiquer le détail (origine et montant) de toutes les subventions obtenues) :</u></b>  Fond de concours AGGLO : 4.024 €  <b><u>Part communale :4.025,15 €</u></b>
<b><u>TOTAL :</u></b> <b>8.049,15 €</b>	<b><u>TOTAL :</u></b> <b>8.049,15 €</b>

**Délibération n°2025-17- SP le14/04/2025**

**Objet : Vote du budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présente le budget 2025 (voir annexe).

Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025  
 Décisions

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	259,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	65 306,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	266 441,00	40 100,00	88 350,55	88 350,55	128 450,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	201 000,72	68 000,00	18 000,00	18 000,00	86 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>533 006,72</b>	<b>108 100,00</b>	<b>110 350,55</b>	<b>110 350,55</b>	<b>218 450,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	49 000,00	0,00	54 500,00	54 500,00	54 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>49 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 500,00</b>	<b>54 500,00</b>	<b>54 500,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>582 006,72</b>	<b>108 100,00</b>	<b>164 850,55</b>	<b>164 850,55</b>	<b>272 950,55</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	7 500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	46 486,95		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>53 986,95</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>635 993,67</b>	<b>108 100,00</b>	<b>169 850,55</b>	<b>169 850,55</b>	<b>277 950,55</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>80 951,45</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>358 902,00</b>
---	-------------------

Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025  
 Décisions

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	263 765,00	101 000,00	55 400,00	55 400,00	156 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	150 896,72	0,00	26 450,55	26 450,55	26 450,55
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>414 661,72</b>	<b>101 000,00</b>	<b>81 850,55</b>	<b>81 850,55</b>	<b>182 850,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	30 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	70 239,28	0,00	108 051,45	108 051,45	108 051,45
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>102 239,28</b>	<b>0,00</b>	<b>133 051,45</b>	<b>133 051,45</b>	<b>133 051,45</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>516 901,00</b>	<b>101 000,00</b>	<b>214 902,00</b>	<b>214 902,00</b>	<b>315 902,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	40 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	21 000,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	46 486,95		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>107 486,95</b>		<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>624 387,95</b>	<b>101 000,00</b>	<b>257 902,00</b>	<b>257 902,00</b>	<b>358 902,00</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>358 902,00</b>
---	-------------------



Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025  
 Décisions

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	263 976,00	0,00	218 938,00	218 938,00	218 938,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	381 000,00	0,00	389 900,00	389 900,00	389 900,00
014	Atténuations de produits	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	62 900,00	0,00	61 800,00	61 800,00	61 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>712 376,00</b>	<b>0,00</b>	<b>675 138,00</b>	<b>675 138,00</b>	<b>675 138,00</b>
66	Charges financières	5 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	22 400,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>740 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>690 638,00</b>	<b>690 638,00</b>	<b>690 638,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	40 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	21 000,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>61 000,00</b>		<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>	<b>43 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>801 776,00</b>	<b>0,00</b>	<b>733 638,00</b>	<b>733 638,00</b>	<b>733 638,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>733 638,00</b>
--	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 470,00	0,00	64 400,00	64 400,00	64 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	50 000,00	0,00	38 300,00	38 300,00	38 300,00
731	Fiscalité locale	295 000,00	0,00	305 200,00	305 200,00	305 200,00
74	Dotations et participations (3)	144 900,00	0,00	144 300,00	144 300,00	144 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	155 315,16	0,00	145 370,00	145 370,00	145 370,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>707 685,16</b>	<b>0,00</b>	<b>698 570,00</b>	<b>698 570,00</b>	<b>698 570,00</b>
76	Produits financiers	8,78	0,00	10,54	10,54	10,54
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>708 693,94</b>	<b>0,00</b>	<b>700 580,54</b>	<b>700 580,54</b>	<b>700 580,54</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 500,00</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>716 193,94</b>	<b>0,00</b>	<b>705 580,54</b>	<b>705 580,54</b>	<b>705 580,54</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>28 057,46</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>733 638,00</b>
--	-------------------

Il demande au Conseil Municipal d'arrêter ledit budget par chapitre que ce soit en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. le Maire arrêter le budget primitif de l'année 2025 tel que le résume l'annexe jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépense de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement.

**Délibération n°2025-18- SP le 14/04/2025**

**Objet : Convention Projet Alimentaire Territorial**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier du PAT (Projet Alimentaire Territorial) d'Agglo Pays d'Issoire.

Les PAT, initiés par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, sont des initiatives locales rassemblant divers acteurs (collectivités, entreprises, agriculteurs, citoyens) pour améliorer l'alimentation sur un territoire. Ce sont des **espaces d'échanges et de concertation**, largement ouverts, permettant de **fédérer les acteurs du territoire** dans une **démarche collective**.

## Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025

### Décisions

Le PAT d'Agglo Pays d'Issoire est labellisé en niveau 1 (phase d'émergence) jusqu'à juin 2025, avant d'entrer en **phase d'action pour 5 ans**.

L'Agglo Pays d'Issoire a lancé plusieurs actions lors de cette première phase comme l'étude pour une cuisine centrale et la réalisation d'un diagnostic alimentaire, mais d'autres projets ont été mis en œuvre par des acteurs comme la création d'un magasin de producteurs.

Cette première phase a également permis d'aboutir à la rédaction de documents cadres qui permettent **d'orienter, de fédérer et d'attester** de l'engagement des partenaires et acteurs impliqués dans le projet :

1. **La Charte de l'Alimentation** rassemble les acteurs autour de valeurs communes, définit les ambitions à long terme, les axes stratégiques et les enjeux prioritaires du PAT. Les citoyens et acteurs du territoire peuvent signer cette charte pour montrer leur engagement.
2. **La Convention des Partenaires** détaille la gouvernance du PAT, précisant le rôle de chaque instance (Conseil local de l'Alimentation, Comité de Pilotage, groupes de travail thématiques) et l'engagement des partenaires, notamment celui d'Agglo Pays d'Issoire dans l'animation, le suivi et la coordination des actions, ainsi que dans la prise de décision au COPIL.
3. **La Feuille de Route** présente les actions concrètes à mettre en œuvre, avec des fiches actions décrivant les objectifs, les acteurs impliqués, le budget et les indicateurs de résultats.

En tant que **PAT facilitateur**, les partenaires engagés dans la gouvernance du PAT sont incités à prendre la maîtrise d'ouvrage des actions et à être force de proposition. Ce sera le rôle des **groupes de travail** (mentionnés ci-dessus) de **discuter, d'étoffer, d'améliorer ces fiches actions et éventuellement de les scinder en sous-actions** pour les rendre applicables, voire d'en proposer de nouvelles. Ce document est évolutif, permettant d'adapter les actions au fil du temps.

**14 actions** ont été coconstruites par les membres du PAT pour l'entrée dans la seconde phase et constituent la feuille de route (ci-jointe en annexe).

Le PAT d'Agglo Pays d'Issoire cherche aujourd'hui à **mobiliser les communes du territoire**. Aussi, il est demandé aux communes, en tant qu'instances du territoire, de **soutenir la démarche du PAT** soit politiquement, soit financièrement, soit techniquement.

Pour cela la commune doit signer et retourner la Convention des Partenaires et la Charte de l'Alimentation.

Toute signature de la Convention des Partenaires inscrit automatiquement la commune au Conseil Local de l'Alimentation, l'invitant à prendre part au pilotage des actions du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer par la signature de la Convention des Partenaires (Feuille d'Engagement), le Conseil Local de l'Alimentation, instance représentative dans la gouvernance du PAT ;

**Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025**

**Décisions**

- **DECIDE** de soutenir le PAT en tant que partenaire politique, financier et/ou technique, tel que présenté dans la feuille d'engagement à la fin de la Convention des Partenaires.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention et la charte correspondante.

## **Commune d'ORBEIL - Séance du 9 avril 2025**

### **Décisions**

La présente séance du 9 avril 2025 comporte 8 délibérations numérotées de 11 à 18 comme suit :

**Délibération n°2025-11** : Vote du CFU (Compte Financier Unique)

**Délibération n°2025-12** : Affectation des résultats 2024

**Délibération n°2025-13** : Vote des taxes foncières pour l'année 2025

**Délibération n°2025-14** : Demande de subvention « Répartition du produit des amendes de police 2025 » au Conseil Départemental

**Délibération n°2025-15** : Vote des subventions allouées et participation au budget 2025.

**Délibération n°2025-16** : Demande de fonds de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux de remplacement de pièces du système de chauffage de l'école.

**Délibération n°2025-17** : Vote du budget primitif 2025

**Délibération n°2025-18** : Convention Projet Alimentaire Territorial